

Troclet zegde geen verschil te zien tussen Van Cauwelaert en Hendrik Heyman ; de eerste noemde hij « un flamingant démocratisant » en de tweede « un démocrate flamandisant ».

Ik denk dat hier de regering Pouillet een keerpunt geweest is, waarna het sociale en het Vlaamse min of meer uiteengegaan zijn, wat men ziet in de evolutie van Van Cauwelaert die eerder de conservatieve kant uitgegaan is en flamingant gebleven is, en van Heyman die eerder kristen demokraat gebleven is. Pouillet heeft na het mislukken van zijn regering zelf gezegd : ik heb vastgesteld dat er met de Waalse socialisten op Vlaams gebied niet veel te verrichten is. Van Cauwelaert had nochtans tijdens het debat over de regeringsverklaring van de regering Pouillet-Vandervelde verklaard : wij Vlamingen hebben dikwijls regeringen gesteund tegen onze zin ; dit is de eerste regering naar ons hart. Deze regering heeft de flaminganten ten zeerste ontgoocheld. Hun tactiek is dan gewor-

den : drukking uitoefenen op conservatieve regeringskoalities om er uit te halen wat er uit te halen is. Dit wil niet zeggen dat de Vlaamse beweging reaktionair geworden is. Men moet het eerder zo zien : heel de geschiedenis van de periode tussen de twee oorlogen is het doorwerken van het algemeen stemrecht in het staatsapparaat ; dat heeft een sociaal aspekt, en een taalkundig aspekt omwille van zeer speciale toestanden in Vlaanderen waar de hoger kaste Franssprekend was en de grote massa Nederlandsprekend. De Vlaamse beweging is democratisch gebleven ; de keuze waarvoor de Vlaamse leiders stonden was : met behulp van het algemeen stemrecht een zuiver sociale of economische hervorming bereiken, of een verwezenlijking op taalgebied. Beide hervormingen waren democratisch. De Vlaamse hervormingen zijn gebleven, terwijl de conservatieve sociaal-economische beslissingen waarbij men zich in ruil moest neerleggen, meestal van korte duur zijn geweest.



L'influence de l'Eglise sur la vie politique dans l'entre deux guerres

par A. SIMON,



Dans la question posée, il convient d'éclairer trois mots : influence, Eglise, politique.

Le premier doit, semble-t-il, indiquer les prises de position de l'Eglise.

Comment d'ailleurs déterminer exactement les influences ? Le lien de causalité entre certains actes et d'autres événements est très difficile à reconnaître.

Pour le cas qui nous occupe, une direction générale fut sans doute donnée par l'Eglise. A-t-elle été suivie ? A-t-elle provoqué certains enchaînements ?

Et cette soi-disant influence, fut-elle positive

ou négative ? A la suite de telle ou telle intervention ecclésiastique, des effets opposés à ceux qu'on voulait atteindre n'ont-ils pas été obtenus ?

L'Eglise n'est pas seulement hiérarchie épiscopale. Il y a également les fidèles qui, d'une manière plus ou moins authentique — autorisée dirions-nous — ou valable, se réclament de la doctrine et de la discipline romaines. Il y a surtout le clergé — celui qu'on appelle le bas-clergé — qui précède, dépasse, amplifie ou rétrécit la pensée et les directives épiscopales ; le clergé, plus proche de la population, plus nuancé quelquefois ou plus passionné et dont l'action psychologique, continue et multipliée, est, à certains moments, bien plus puissante que celle de la hiérarchie.

Enfin, qu'entendre par politique? Il est vrai que la question porte sur la « vie politique », c'est-à-dire sur cette espèce de dynamisme qui entraîne vers une gestion déterminée de la cité. En posant la question, on veut, sans doute, savoir dans quelle mesure l'Eglise est intervenue soit directement, soit indirectement dans la gestion de la cité.

Les dirigeants ecclésiastiques ont pourtant continuellement affirmé que l'Eglise ne fait pas de politique. L'épiscopat, en s'avancant sur un terrain, que nous appelons communément la politique, prétend faire de la morale.

Il convenait de souligner ce fait : un historien a le devoir d'entrer dans la mentalité des personnes dont il décrit l'action, sinon pour les justifier, du moins pour les comprendre.

Deux autres remarques permettent, en précisant la question posée, d'entrer encore plus nettement dans le sujet.

Deux personnalités ecclésiastiques se sont affirmées de 1918 à 1940 : les cardinaux Mercier et van Roey. Ils ont généralement imposé à l'Eglise de Belgique les directives de son action politico-religieuse. Il n'en demeure pas moins que, en certains domaines, l'un ou l'autre évêque, on songe à Waffelaert de Bruges, Heylen de Namur et Rutten de Liège, a eu, même sur le plan national, une influence caractéristique.

On sait cependant que pour les questions d'ordre général, les évêques réunis, au moins une fois l'an, essayent, sous la présidence sinon sous l'autorité de l'archevêque, de trouver les moyens d'une action commune.

Il n'est donc pas étonnant que, dans les constatations qui suivent, c'est surtout l'action des archevêques de Malines qui est envisagée.

Ensuite, et c'est la seconde remarque, la perte après la guerre 1914-1918 de la majorité catholique absolue dans les Chambres a inévitablement engagé les évêques et l'Eglise de Belgique dans une pratique différente de celle qui a précédé le premier conflit mondial.

Ce fait, à lui seul, n'explique pourtant pas une certaine modification dans les agissements épiscopaux et tout particulièrement dans ceux du cardinal Mercier.

Venons en aux faits plus précis, dont les engagements généraux viennent d'ailleurs d'être fixés.

Malgré une certaine continuité d'action qui sera signalée plus tard, il faut, au cours des années 1918-1940, distinguer deux périodes : celle de l'épiscopat du cardinal Mercier jusqu'en 1926, celle de l'épiscopat du cardinal van Roey.

Cette distinction s'impose pour deux motifs : le prestige et la mentalité de Mercier d'une part ; l'évolution même des événements ensuite : le ministère Pouillet-Vandervelde (1925-1926) est un tournant important dans la politique belge ; en tout cas dans l'action épiscopale.

N'insistons pas sur le prestige de Mercier. Je veux cependant souligner qu'on doit, entre autres, y trouver le motif pour lequel, malgré certaines possibilités parlementaires, on n'a point, de son temps, formé des coalitions ministérielles de gauche. Un pareil cartel ne paraissait pas possible, psychologiquement, aussi bien à la suite du changement des mœurs politiques que de la personnalité du cardinal Mercier.

Aussi, malgré des heurts assez graves, l'union nationale se maintint, précisément parce que, pour reprendre un mot du temps, on la considérait alors comme une union sacrée.

Cette union, Mercier est un de ceux qui l'ont le plus efficacement provoquée ; non point seulement indirectement par son exemple patriotique, mais parce qu'il y a personnellement contribué.

Il fut un des premiers, alors que certains évêques étaient pour le moins réticents, à admettre, au cours de la guerre, et même à désirer la formation, au Havre, d'une coalition ministérielle d'union nationale. Cela consistait alors sans doute très modestement en une participation de certaines personnalités de gauche au gouvernement. Il avait d'ailleurs fallu vaincre la résistance de Helleputte et même de Schollaert.

Cette prise de position du cardinal était le résultat d'une profonde évolution qu'il avait subie lui-même ; c'était une volonté non seulement momentanée ; c'est-à-dire pour le temps du conflit armé ; c'était une vue sur la gestion de la cité, telle qu'elle devait, d'après lui, se développer au lendemain de la guerre, même dans le cas où les catholiques maintiendraient leur majorité absolue aux Chambres. Après avoir, sous l'occupation,

veillé, malgré les résistances de Woeste par exemple, à unir, sans distinction de partis, tous les Belges dans la résistance passive et dans l'action patriotique, Mercier entendait maintenir cette union au moins durant les années nécessaires à la reconstruction de la Patrie.

Cette volonté de Mercier n'était pas seulement mue par un simple désir d'efficacité patriotique d'autant plus nécessaire que les malheurs de la Belgique étaient grands ; on y découvrait une modification de ses perspectives apostoliques.

Alors que, avant 1914, Mercier, avec ses collègues de l'épiscopat, avait considéré que le parti catholique confessionnel unitaire était une présence obligée de l'Eglise sur le terrain politique et une condition sine qua non du progrès de l'évangélisation, le cardinal, à la suite d'un approfondissement de sa vie intérieure, en était arrivé à la conviction que, comme il le disait : « la politique n'est pas tout ».

Une comparaison entre deux attitudes épiscopales est, à ce propos, suggestive.

En 1896 Mgr van den Branden de Reeth, pour lors évêque de Sabine, séjournait depuis plusieurs mois en Belgique. On trouvait dans son diocèse romain qu'il tardait à y revenir ; le Saint-Siège manifestait d'ailleurs clairement le désir que van den Branden rejoignît au plus vite son église. Mais en décembre 1896 devaient avoir lieu des élections communales à Malines : une voix pouvait être importante et également l'action du prélat malinois, très versé dans la société. Aux yeux du cardinal Goossens, alerté par le Saint-Siège, le motif parut suffisant pour priver plus longtemps encore de son titulaire le diocèse de Sabine.

Nous voici maintenant en 1919 : c'est l'autre terme de la comparaison. Pour la première fois, les femmes peuvent voter en Belgique sur le plan communal. N'est-il pas opportun, pour assurer la majorité catholique dans telle ou telle commune, de permettre aux religieuses cloîtrées de participer au vote ? Sans doute, il faut une dispense romaine pour qu'elles puissent sortir de leur couvent. Qu'importe. Woeste et des évêques demandent à Mercier d'obtenir l'indult nécessaire : Mercier refuse de faire la démarche. C'est alors qu'il a dit : « la politique n'est pas tout ».

Il n'empêche : Mercier continue à s'occuper de

politique. Mais sa ferveur pour le parti catholique a diminué. Il ne le considère plus comme la pièce maîtresse de l'action apostolique. C'est l'intérieur des âmes qu'il veut atteindre en les unissant à Dieu. Nous tirerons tantôt une importante conséquence de cette attitude.

S'il veille à garder au parti catholique une cohésion la plus forte possible, c'est surtout comme pièce de résistance au socialisme plutôt qu'au parti ouvrier.

Il a compris, durant la guerre, que les autres partis témoignaient d'un patriotisme aussi éclairé, aussi sincère que le parti catholique, il a surtout compris que toutes les forces vives de la nation devaient s'unir.

Si les intérêts supérieurs de la Patrie entraînent tout particulièrement Mercier, il n'en demeure pas moins attaché à son idéal chrétien et apostolique.

Aussi a-t-il au lendemain de la guerre agit sur deux plans : l'un le conduit à l'intériorisation de la vie chrétienne dans les âmes, grâce auquel approfondissement religieux, il espère obtenir la christianisation de la société belge et en cela la politique pourrait peut-être, à ses yeux, intervenir comme moyen complémentaire et spécialisé ; l'autre plan est celui de la cohésion des forces politiques, à quelque idéologie qu'elles appartiennent, pour assurer la défense de la Patrie.

N'oublions d'ailleurs pas que l'amour de la patrie est pour Mercier un devoir moral et religieux et que par conséquent en s'engageant dans une action patriotique, il avait conscience — il le disait d'ailleurs à ses détracteurs romains — de remplir son devoir religieux d'évêque.

La patrie ? Pour Mercier, elle était, de son temps, en danger à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'extérieur, c'était l'Allemagne, même après Versailles. Avec une particulière lucidité, Mercier a, dès 1919, entrevu et annoncé, endéans les 15 ans, le redressement militaire de l'Allemagne ; c'est pourquoi, il voulait maintenir l'union des alliés jusqu'à désirer que l'anticlérical Clemenceau devînt président de la république française, le seul homme qui pût d'après lui, obtenir l'application du traité de Versailles.

On comprend que, dans cette perspective, Mercier, en marge de toute victoire catholique électorale, s'efforça de sauvegarder l'union sacrée.

L'autre danger, Mercier le voyait à l'intérieur du pays. A ses yeux il était double : les exigences flamandes qu'il croyait inévitablement séparatistes ; la dissolution sociale que les accointances marxistes du parti ouvrier lui faisaient craindre.

Pour comprendre l'attitude de Mercier et par conséquent de l'Eglise dans la question flamande d'après 1918, il faut tenir compte de deux convictions du cardinal : la supériorité internationale et intellectuelle de la culture française ; le caractère unitaire de la nation belge.

Cela demande quelques précisions. Le cardinal ne mésestimait pas la culture flamande, mais on le sait, il jugeait qu'elle ne pouvait être universitaire : divers motifs, qu'il n'est pas opportun de développer ici, l'avaient amené à cette conviction. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la valeur de ses arguments, il s'opposa, autant qu'il pût, à la flandisation de l'enseignement universitaire ; et, lorsque, finalement, il s'y résolut pour l'université de Louvain, c'était non dans un but culturel, mais dans un souci d'apostolat : il voulait éviter que les jeunes catholiques flamands aillent à l'université de Gand.

Cette résistance de Mercier à la flandisation de l'université de Gand et de tout enseignement universitaire n'était sans doute pas également partagée par tous les évêques, et certainement point par Heylen et Rutten, elle n'en constituait pas moins, à cause du prestige personnel de Mercier, un élément très important dans le développement de la réaction flamande à l'Etat belge unitaire.

Or, pour Mercier — et pour tous les évêques d'ailleurs — la Belgique serait unitaire comme elle l'avait été depuis 1830, ou elle ne serait pas. Mercier croyait que, par une logique presque inévitable, les frontistes puis les nationalistes flamands aboutiraient à la séparation administrative et par là, à son sens, à la destruction de la patrie.

Soulignons, au risque de retarder le développement de cet exposé, ce qui engageait les évêques dans cette voie. Il y avait, de la part de Mercier surtout, une attitude sentimentale patriotique ; mais tout particulièrement — ce qui était logique comme position morale ou civique dirions-nous — une fidélité, j'allais dire stationnaire, aux institutions, ou si on veut à la constitution.

Il n'y avait pourtant pas seulement cette incidence constitutionnelle ; car, en somme, rien n'empêchait d'obtenir dans la légalité, par une révision constitutionnelle, un quelconque fédéralisme.

Il faut qu'on se souvienne des rapports établis depuis 1830 entre l'Eglise et l'Etat pour comprendre la position de l'épiscopat. Sans doute, les constituants avaient-ils décidé que l'Eglise et l'Etat jouiraient en Belgique d'une totale indépendance réciproque : ce qui, pour certains, établissait la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Mais des habitudes, para-constitutionnelles dirais-je, s'étaient développées à la suite desquelles des rapports de bienveillance et de soutien mutuels existaient entre les deux pouvoirs. La tendance était, que dans la liberté sans doute, mais tout de même, l'Etat protégeait les cultes ; mais que ceux-ci soutiendraient l'Etat. Dans ce quasi-contrat, l'Etat à sauvegarder était l'Etat unitaire de 1830. Les facilités apostoliques que l'Etat belge avait accordées aux cultes et spécialement à l'Eglise catholique entraînaient inévitablement les chefs des diverses religions à soutenir l'Etat belge tel qu'il était constitué. Le Saint-Siège d'ailleurs entraînait lui-même dans cette voie.

Quoi qu'il en soit de cette conception générale des rapports entre l'Eglise et l'Etat, Mercier ne considérait la Belgique et sa permanence que dans le maintien d'une administration unitaire.

Il a donc lutté avec énergie contre toute séparation administrative qui, dans le souvenir de l'expérience du Conseil des Flandres, lui paraissait une trahison.

N'y avait-il pas deux erreurs dans cette prise de position du cardinal, l'une d'ordre psychologique ou tactique, l'autre d'ordre institutionnel ? Mercier attribuait aux leaders flamands une tendance consciemment ou inconsciemment entretenue de destruction de la Belgique ; il ne faisait pas la distinction entre séparation administrative, fédéralisme, destruction du pays et trahison.

De plus, dans cette question politico-linguistique, la pensée de Mercier et son action étaient animées par le sentiment religieux : la « piété patriotique », le « culte de la patrie », « le sublime de la foi patriotique » comme il disait.

Les conséquences psychologiques de cette attitude furent considérables ; Mercier donnait

l'impression de stigmatiser comme traîtres à la patrie et même à la religion ceux qui s'engageaient avec ferveur et persistance dans le mouvement flamand ; il donnait l'impression de mépriser la culture flamande : tout cela devait exacerber et rendre d'autant plus violentes les réactions de certains leaders flamands.

Je crois que dans cette douloureuse affaire il y a eu, en marge de la fidélité absolue de l'épiscopat à l'Etat unitaire, une incompréhension de part et d'autre et des accusations réciproques qui confondaient la réalité avec des intentions supposées.

Le séparatisme flamand n'était pas le seul danger national que Mercier croyait discerner en Belgique.

Je parlais de décomposition sociale. Si Mercier admettait en principe le suffrage universel, s'il avait été un de ceux qui, à Louvain déjà, s'était attaché, avec plus de bienveillance, à la « Démocratie chrétienne » il n'en craignait pas moins, au lendemain de la guerre, les avances démocratiques du parti socialiste.

Emu par l'expérience bolcheviste, voyant entre le socialisme belge et le marxisme un lien essentiel, convaincu que les socialistes belges, nolens volens, se dirigeraient inévitablement dans les voies d'un matérialisme athée, craignant d'ailleurs tout particulièrement l'influence enjôlante de Vandervelde, Mercier voulait enrayer les succès socialistes en Belgique.

C'est pour cela qu'il se refusa, malgré la pression de Renkin et alerté par le P. Rutten, à admettre la formation d'un syndicat unique ; qu'il jugea, au lendemain de la guerre, inopportune et trop hâtive la décision d'établir le suffrage universel ; que, dans la formation des ministères — sur laquelle il exerçait une influence de diverses façons —, il s'évertua de limiter l'influence des ministres socialistes et pour la contrebalancer essayait d'introduire dans l'équipe ministérielle des démocrates chrétiens ; qu'il voulut obtenir un parti catholique le plus fort possible afin de briser la force des socialistes, « hargneux » et « prétentieux » comme il les dénommait.

Les évêques, dans cette lutte contre le socialisme, faisaient corps avec l'archevêque. Ils ont, en précisant la différence d'ordre confessionnel qui devait exister entre les ouvriers catholiques

et socialistes, généralement barré la route à une espèce de travaillisme. Il faudra attendre le lendemain de la guerre 1940 pour qu'une formation politique, l'*Union démocratique belge*, reprenne l'élan que Renkin avait voulu imprimer à la Démocratie belge.

Mais, je le disais, cette action de Mercier se développant sur le terrain plus spécifiquement politique ne doit pas faire oublier que sa tendance essentielle était d'animer les fidèles d'une vie intérieure profonde. Cela devait, dans la vie politique belge, avoir deux conséquences.

Tout d'abord une désaffection, momentanée en tout cas, des chrétiens fervents à l'égard de la politique : cela se remarqua dans les développements de ce qu'on appela l'*ACJB* et, plus tard, dans l'*action catholique des hommes*.

Cette désaffection à l'égard de la politique rejoignait d'ailleurs la persuasion de plus en plus nette chez Mercier que « la politique n'est pas tout ». Le mouvement d'action catholique qui, d'après les directives de Pie XI d'ailleurs, devait avoir pour but l'évangélisation et non une quelconque victoire politique et qui, par le fait même, employait des moyens apostoliques autres que ceux de la politique, était, en somme, l'aveu du détriment apporté à la foi par les prises de positions ecclésiastiques au cœur du parti catholique. C'était un essai pour dégager l'évangélisation d'une accusation de cléricalisme.

L'autre conséquence, qui se rattache d'ailleurs à la précédente et en est le développement, peut, à première vue, paraître paradoxale.

Vivant plus intégralement leur christianisme, entraîné par le fait même à vouloir pénétrer toute la société mondaine et civile d'esprit chrétien, les catholiques fervents en sont presque inévitablement arrivés à reprendre en main la politique ou la gestion de la cité comme moyen de réalisation et d'expansion de l'idéal chrétien.

Oh sans doute, par suite de l'organisation hiérarchique de l'Eglise, l'autorité ecclésiastique devait éclairer la conscience individuelle, mais son influence s'exerçait par l'intérieur dirais-je et non par l'extérieur d'un parti placé plus ou moins directement dans les mains de l'épiscopat. Le parti des catholiques serait comme une unique projection de la conscience personnelle.

On est donc en voie non plus vers un parti confessionnel catholique, mais vers un parti des catholiques ou peut-être vers un parti où les catholiques, s'unissant à des incroyants pour des intérêts temporels communs, veilleraient, au nom de leur foi et de leur conscience personnelle, à défendre, s'il y a lieu, les intérêts de leur religion dans la société civile.

Qui ne voit dans cette prise de position les issues où se glissèrent plus tard le parti U.D.B. et le P.S.C., première manière ?

Nous en arrivons au ministère Poulet-Vandervelde de 1925. C'est le dernier que le cardinal Mercier ait contribué à former.

Or, cette nouvelle formule ministérielle rompt avec les habitudes d'union sacrée et engage le pays dans une voie plus démocratique.

On sait comment, après une longue crise ministérielle, aucune solution ne se présentait sur le plan parlementaire, sinon celle d'une coalition entre socialistes et démocrates chrétiens. Bien que de grandes résistances se fussent opposées à une pareille combinaison ministérielle, il fallait pourtant gouverner le pays !

Comme il l'avait fait pour la formation du ministère Theunis en 1924 et lors de la composition ministérielle de Carton de Wiart en 1920, Mercier intervint.

Toutefois alors que, précédemment, le souci du cardinal avait été de sauvegarder les intérêts religieux en même temps que ceux de « l'union sacrée », il admit en 1925, forcé par les circonstances, la rupture, du moins sur le plan ministériel, de cette union.

L'intervention de Mercier fut décisive ; elle est d'autant plus significative que le pape Pie XI ne voulait point l'union des catholiques et des socialistes pas plus sur le terrain politique que dans le domaine syndical. Le Pontife craignait qu'une pareille alliance n'entraînât les catholiques à accepter les principes d'un socialisme jugé matérialiste et athée.

On se trouvait en somme, mutatis mutandis, devant la situation qu'on avait connue alors que l'union catholico-libérale avait, en 1828, été considérée par le Saint-Siège comme une « alliance monstrueuse ».

Mercier prit parti. Il admit la combinaison ministérielle envisagée ; il posa cependant deux conditions : il devait être bien entendu qu'il s'agissait uniquement d'une coalition dans la pratique — d'une espèce de ministère d'affaires — qui ne pouvait être considéré comme une abdication des principes catholiques devant ceux du socialisme ; il fallait, en outre, profiter de cette alliance pour obtenir sur le plan national ce que, à Anvers, l'alliance catholico-socialiste avait obtenu sur le plan communal : les subsides à l'enseignement primaire catholique.

Qui ne voit comment pratiquement, Mercier, acculé sans doute par les nécessités politiques, ouvrait, de fait, la voie à un certain travaillisme et à la future Union démocratique belge ?

Cette ultime intervention de Mercier dans la vie politique est d'une importance majeure : elle témoigne d'un sens de l'opportunité politique — ce fameux art des possibles —, elle brise l'isolement du parti catholique ; elle néglige le caractère unitaire de ce parti ; elle maintient une des préoccupations majeures de l'Eglise : l'école catholique ; elle est un essai, timide sans doute, mais réel, d'un engagement plus net dans les préoccupations démocratiques ; elle tente d'exercer une influence au moins indirecte sur le Saint-Siège, puisque Mercier s'est porté garant de cette formule nouvelle et que, nous le savons, il a, pour le cas belge, rassuré Pie XI.

Telles sont, dans la vie politique belge de 1918 à 1926, les prises de positions de Mercier. Si on y ajoute une protection plus précise accordée à la cause flamande par les évêques Rutten et Heylen et particulièrement à la flamandisation de l'enseignement universitaire avec la conséquence, imposée d'ailleurs par Mercier, du dédoublement des cours à Louvain, si on retient l'effort de Waffelaert pour éviter la collusion syndicale catholico-socialiste et les résistances de Rutten à la démocratie chrétienne, si on n'oublie pas l'action persistante et passionnée, quelquefois en marge de la hiérarchie, du bas-clergé dans le domaine de la promotion politique flamande et sa volonté de faire du mouvement flamand une cause religieuse autant que culturelle, on aura une vision générale de l'action politico-religieuse de l'Eglise durant cette période.

De 1926 à 1940, l'action de l'Eglise se présente d'une autre façon.

N'insistons pas trop, dans cet exposé, sur l'évolution politique qui se développe dans le pays au cours de ces années. Il ne faudrait pourtant pas la perdre de vue, car elle explique certaines modifications dans les attitudes des évêques et tout particulièrement du cardinal van Roey.

Retenons cependant les faits suivants : les partis s'effritent et se multiplient ; le mouvement flamand devient de plus en plus actif sur le terrain politique : certains leaders tendent plus nettement vers le séparatisme et s'animent de conception extra nationales ; d'autres meneurs politiques inscrivent leur action dans un esprit totalitaire ; le parti socialiste se fortifie de plus en plus ; l'esprit de l'union sacrée se dissout : nous sommes encore sans doute devant des coalitions ministérielles, mais elles ne sont plus généralement commandées par l'union nationale, elles sont imposées par l'impossibilité d'un parti de s'assurer à lui seul une majorité parlementaire.

Les équipes gouvernementales deviennent comme de petits parlements et en accroissent les déviations : « La vraie difficulté, écrivait Van de Vyveré, n'est pas dans le programme [ministériel] mais dans la répartition des portefeuilles et l'équilibre des influences gouvernementales et administratives. C'est un véritable puzzle ».

Face à cette évolution et à cette fixation partisane jusque dans l'équipe ministérielle, le cardinal van Roey et l'Eglise de Belgique avec lui crurent devoir prendre diverses attitudes qui, si elles rejoignent les tendances générales du cardinal Mercier et de l'Eglise au cours de la période précédente, se signalent pourtant par un retour à certaines méthodes politico-religieuses traditionnelles.

Devant la vigueur des partis de gauche et surtout du parti ouvrier, devant la nécessité d'établir dans les équipes gouvernementales un équilibre qui soit favorable — ne fût-ce que de manière défensive — aux intérêts religieux, le cardinal van Roey souligne l'urgence de la cohésion des forces catholiques dans un parti unitaire.

Il met à nouveau l'accent sur le rôle à la fois religieux et constitutionnel du parti catholique. Ce dernier est habilité, et lui seul à ses yeux, pour défendre la cause catholique sur le terrain parlementaire et ministériel : cette action politique coordonnée est, d'après lui, absolument nécessaire.

On remarque la nuance qui distingue son action de celle de Mercier. On voit comment, tout en ne négligeant évidemment pas cette intériorisation de la vie chrétienne à laquelle Mercier tenait tant, le cardinal van Roey, plus méthodique, j'allais dire plus rationnel et plus traditionnel, accepta la solution pratique d'un parti catholique bien organisé.

Il n'admet aucune fuite catholique dans d'autres partis qui cependant se déclareraient prêts à défendre les intérêts de la religion, que ce soient les nationalistes flamands ou les rexistes.

Les intérêts religieux exigent d'après lui un unique parti.

On sait comment le point culminant de l'action du cardinal van Roey dans ce domaine fut, après certaines hésitations d'ailleurs, sa fameuse intervention en 1937 lors de la rivalité électorale à Bruxelles entre M. Van Zeeland et Degrelle.

Non seulement il faut d'après le cardinal van Roey, un unique parti catholique, mais tous les chrétiens doivent collaborer à son efficience et ainsi, face à la désaffection politique des jeunes catholiques, le cardinal insiste sur la nécessité de trouver dans la politique un moyen précis d'exercer l'apostolat dont certaines âmes ferventes sont animées.

Par cette volonté d'un parti unitaire, le cardinal van Roey et les autres évêques avec lui se sont opposés aux tendances divergentes de certains nationalistes flamands et aux volontés autoritaristes de certains rexistes ; mais plus qu'une prise de position contre des mouvements jugés anti-constitutionnels, c'était avant tout une attitude pour valoriser l'action politique catholique dans le pays.

Il n'empêche : la préoccupation d'une Belgique unitaire était, elle également, celle de l'épiscopat de 1926 à 1940.

En cela il suit la lancée de Mercier : il a renforcé l'équation : patriotisme et unité administrative belge.

Pourtant et cela est significatif et le distingue de Mercier, le cardinal van Roey a admis, et même provoqué, la constitution de deux blocs, comme on les appelait, dans le parti catholique, l'un francophone, l'autre d'expression flamande.

Mais, son but, en respectant et en favorisant certaines originalités culturelles et mêmes politiques, était de sauvegarder, grâce à un directoire coordonnateur, l'unité du parti et de la patrie.

Des constatations précédentes, il apparaît donc que le cardinal van Roey considérait l'unité du parti catholique comme le grand moyen d'efficacité apostolique dans les assemblées délibérantes et l'unité administrative de la Belgique comme un postulat intangible du patriotisme belge.

A cela s'ajoute une particulière attention à l'école catholique. Il est, en effet, significatif que Mercier, malgré la faveur qu'il accordait à l'enseignement catholique, a très peu multiplié les établissements scolaires ; sa volonté en ce domaine était de donner dans les écoles chrétiennes existantes une éducation qui conduisît, comme il le disait, « les enfants jusqu'aux cimes de la sainteté ». Effort d'intériorisation, disais-je.

Le cardinal van Roey coordonnant les efforts de certains de ses suffragants, surtout ceux des Flandres et de Liège en leur donnant l'exemple et une forte impulsion, s'attacha à affirmer la présence scolaire catholique dans tous les domaines de l'enseignement et tout particulièrement dans l'enseignement technique et dans les activités para-scolaires.

Cette multiplication reposait une nouvelle fois les éléments de base de la question scolaire en Belgique : les droits de la liberté, avec leur conséquence pécuniaire — c'est-à-dire le droit aux subsides — le droit d'équivalence de l'enseignement catholique par rapport à celui des pouvoirs publics.

Les évêques maintiennent leur opposition quasi irréductible pour les fidèles à l'enseignement officiel ; néanmoins, et ceci paraît important, par une logique presque inévitable, le souci d'établir l'équivalence des deux enseignements au point de vue pécuniaire devait presque certainement amener un *modus-vivendi* et un respect mutuel des deux enseignements belges.

On n'en est pas encore là avant 1940 ; mais on le sait, l'effort de l'épiscopat et du parti catholique obtint que, pour tous les degrés de l'enseignement à l'exception du moyen, les subsides furent octroyés à l'enseignement catholique. La politique de présence scolaire du cardinal van Roey portait ses fruits. Le pacte scolaire en est la suite.

A ces lignes générales de l'action épiscopale, il faut ajouter le développement du syndicalisme chrétien et de sa signification nettement confessionnelle et politique.

L'épiscopat est, sans doute, entré dans les intentions professionnelles des syndicats — et son effort pour développer l'enseignement technique se situe dans cette direction — mais il est évident qu'il a voulu faire des syndicats une puissance religieuse et même politique, se refusant constamment à admettre le syndicat unique.

Telles sont largement esquissées les directions politico-religieuses en lesquelles l'Eglise de Belgique s'est avancée de 1918 à 1940.

La question se pose : quelle fut l'influence de cette action sur la vie politique belge.

Outre la difficulté de déterminer si vraiment tel personnage et telle action ont eu une influence, le problème des liens de causalité entre les événements comprend, disais-je un autre élément : s'agit-il des influences qui furent voulues ou bien de celles qui, non prévues, se sont produites et furent quelquefois les plus importantes. Dans le second cas, on dira sans doute qu'il s'agit plutôt de conséquences. Soit.

Ne discutons pas sur cette valeur des mots : considérons, dans les faits, tous les prolongements des prises de positions de l'épiscopat.

De l'ensemble de l'action de l'Eglise et particulièrement des deux archevêques de Malines, on doit, en constatant combien leurs directives ont été suivies, déclarer les influences majeures suivantes.

1. Le patriotisme belge s'est de plus en plus confondu avec le devoir civique et moral de maintenir l'Etat belge unitaire tel qu'il existait ; ce n'était pas tellement d'ailleurs une obligation constitutionnelle qui était rappelée, mais un impératif de la religion, de la « piété patriotique ».

2. La nécessité d'un parti confessionnel catholique unitaire fut acceptée par la majorité des catholiques.

Toutefois dans ce domaine, on remarque, en tout cas sous le cardinal Mercier, que l'Eglise, en renforçant les devoirs de la conscience personnelle et de ce que j'appelais l'intériorisation de la vie

chrétienne, a contribué à une certaine désaffection à l'égard de la chose politique et des hommes politiques en général, mais que, comme par une conséquence à retardement peut-être entrevue d'ailleurs, cette prise de conscience personnelle a provoqué une adhésion plus ferme de beaucoup au parti catholique lorsque ce dernier fut redevenu, sous le cardinal van Roey, l'objet de la sollicitude épiscopale.

Il n'en reste pas moins que cette prise de conscience personnelle et plus chrétienne devait inévitablement, avec le temps, amener chez certains la conviction que le choix politique — le choix des partis disons — pourrait être la conséquence d'une volonté libre.

3. La ferveur accordée par l'Eglise à l'union sacrée a consolidé cette dernière puis amené plus facilement, en marche d'une certaine conception parlementaire, la formation de ministères d'union nationale et, malgré certaines répugnances de principes, les coalitions ministérielles comprenant des catholiques.

Pourtant, la volonté de sauvegarder les intérêts religieux comme d'ailleurs les exigences d'autres partis ont conduit inévitablement aux dosages, aux équilibres des influences au sein des ministères.

4. Le syndicalisme chrétien s'est développé affirmant un caractère nettement confessionnel et une volonté d'action dans les assemblées délibérantes.

5. L'école catholique est demeurée l'objet de la constante sollicitude de l'Eglise avec ce que cela supposait, durant cette période, d'opposition à l'enseignement officiel ou du moins d'ostracisme à l'égard de ce dernier.

6. A côté de ces influences majeures, on découvre d'autres interventions efficaces : dans la formation des équipes ministérielles, dans le développement de l'instruction proprement dite, dans l'approfondissement du sentiment religieux parmi une élite chrétienne, approfondissement provoqué à la fois par une attention plus marquée sur la vie intérieure ou évangélique et par une volonté de conquête apostolique.

Telles sont les influences voulues, positives dirai-je, de l'Eglise sur la vie politique belge de 1918 à 1940.

Mais je parlais d'influences non voulues et non prévues, qu'on pourrait appeler négatives.

Il en est trois qui me paraissent très importantes.

1. L'attitude de l'Eglise — doctrine et action — en faveur de l'Etat unitaire belge et les mesures disciplinaires ecclésiastiques prises à ce propos, ont provoqué, de fait, une réaction d'autant plus vigoureuse parmi certains leaders du mouvement flamand et ont, par là, diminué les chances d'une solution nationale à la question flamande ; même d'un épanouissement autonome des deux cultures qui se répandent en Belgique.

2. Le développement d'un syndicalisme confessionnel a évidemment renforcé celui d'un autre aux allures anticonfessionnelles.

3. Les exigences culturelles maintenues dans les combinaisons ministérielles et la nécessité presque inévitable d'ailleurs des dosages ont fait de l'exécutif une espèce de parlement en miniature avec tous les retards dans l'action que cela suppose ; d'autre part, la puissance syndicale chrétienne a conduit à faire de cette dernière ce que nous appelons aujourd'hui un groupe de pression.

Sans doute, ces incidences politico-confessionnelles rejoignent les pressions opérées par les autres idéologies, les autres partis, les autres syndicats ; sans doute, à la suite de cette inévitable concurrence les uns et les autres des antagonistes justifiaient-ils leur action au nom de la légitime défense.

Il n'en reste pas moins que l'Eglise, nolens volens, a contribué pour sa part à ce qu'on a appelé la crise du régime ou de l'exécutif.

C'était de la part de l'Eglise, la conséquence de ses engagements doctrinaux en matière politique et le résultat de la liberté des opinions et des cultes accordée par la Constitution.

Telles sont, sereinement indiqués, les faits qui témoignent de l'influence de l'Eglise sur la vie politique belge durant l'entre deux guerres.

Il y a sans doute, dans l'essentiel, une continuité entre les cardinaux Mercier et van Roey : nécessité de l'Etat unitaire, importance du parti catholique, de l'école, des syndicats confessionnels ; mais il est manifeste qu'il y a eu, chez le cardinal Mercier, une gestation de l'avenir bien

plus caractéristique que dans l'action du cardinal van Roey.

On aurait aucune peine à déterminer, au cours des années qui suivirent 1940 et dans l'actuel, la permanence de certaines suggestions de Mercier ; elles ont d'ailleurs été rendues plus acceptables à la suite de la coordination momentanément et méthodiquement voulue par le cardinal van Roey.

A part la conception stationnaire fermement maintenue de l'Etat unitaire belge tel qu'il existait depuis 1830, l'action de Mercier a engagé la nation, la vie politique belge vers des lendemains originaux : les ouvertures à l'union nationale ; à la collaboration dans l'action des partis opposés ; à la tolérance, c'est-à-dire au respect sincère et actif des conceptions d'autrui ; les ouvertures à une conscience personnelle évangélique et chrétienne garant plus sûr de la fidélité obligée des catholiques que les encadrements politiques : tout cela a tracé, me paraît-il, des voies, encore très incurvées et embarrassées d'obstacles, en les-

quelles certains voudraient trouver, aujourd'hui, l'avenir politico-religieux de la Belgique.

Le résultat *actuel* de l'action de l'Eglise, au cours des années 1918 à 1940, c'est chez les catholiques d'aujourd'hui la volonté d'établir leurs revendications non tant sur les droits de l'Eglise ou même de la Constitution, mais au nom des droits et des devoirs de la personne animée par la grâce, les fameux Droits de l'Homme.

Je crois qu'en cela, avec des impulsions diverses et différentes, les deux périodes que j'ai envisagées, celle de 1918 à 1926, celle de 1926 à 1940, les deux actions prépondérantes que j'ai soulignées, celle élargissante et idéalisante du cardinal Mercier, celle plus stylisée et prudente du cardinal van Roey se rejoignent et se complètent pour conduire le pays vers un *modus-vivendi*, j'allais dire vers une espèce d'unionisme après la lettre, qui rejoint, dans la variété et la fidélité des principes et des opinions, l'esprit constitutionnel et les droits de la dignité humaine.



Bespreking

Dhr. Staatsminister August De Schrijver.

Ik zou enkele vragen willen stellen.

1. Meent Monseigneur Simon niet dat er grote verwarring heerst omtrent de draagwijdte van de begrippen « la vie publique » en « la vie politique »?

Men zegt gemakkelijk « wij doen niet aan politiek » ; dit laatste zeggen waarschijnlijk bijna al degenen die hier vandaag zijn.

Is het waar, zoals ik het voor heb, dat het openbaar leven zeer verscheiden is, en dat deze tijd vergeleken met de XVII^e eeuw bijvoorbeeld, zo complex is geworden dat er zich bijna geen enkel vraagstuk meer stelt, dat niet tenminste zekere aspecten van het openbaar leven raakt, zodat men in vele gevallen gedwongen wordt rekening te houden met politieke factoren ?

2. Meent de voordrachtgever niet dat, om de

figuur en de handelingen van kardinaal Mercier in de periode 1919 tot 1925 objectief te beoordelen, men in hoge mate rekening moet houden met de dan heersende toestanden in België zelf en met de internationale positie van België ?

3. Was kardinaal Mercier in de periode 1919 tot 1925 niet één van de bekendste *personaliteiten* in West-Europa ? In de jaren 1919-1922 was het internationaal en moreel aanzien van België bijzonder hoog. Kardinaal Mercier heeft stappen gedaan die zonder dit prestige op het buitenlands vlak niet te verklaren zijn. Mag ik eraan herinneren bijvoorbeeld dat kardinaal Mercier zich in 1919 ingespannen heeft om aan de Koning der Belgen een mandaat te doen toekennen over Palestina. Op een ander vlak, weten wij wat hij gedaan heeft om toenadering te bevorderen tussen de Anglikaanse vooraanstaande geestelijken en leken — zoals Lord Halifax — en katholieke *personaliteiten*.